

Vers une déclaration des revenus en ligne obligatoire...

Le gouvernement et l'administration fiscale envisagent de rendre la déclaration des revenus en ligne obligatoire. Cette proposition est présentée comme une forme de « modernisation » voire de simplification des relations entre les contribuables et l'administration fiscale.

L'utilisation des nouvelles technologies n'a jamais été condamnée par les agents des finances publiques ni par leurs organisations syndicales. Cependant, ces nouvelles technologies doivent être au service des usagers, des agents et du service public. De ce point de vue, rendre obligatoire une « téléprocédure » pose un problème de fond en termes de service public.

La déclaration en ligne est utilisée par un nombre significatif de contribuables. Une majorité d'entre eux dépose toutefois leur déclaration « papier ». Plusieurs raisons expliquent cette situation : foyer non équipé en ordinateur, absence de maîtrise de l'outil informatique, prudence devant l'utilisation de données personnelles en ligne, attachement à la déclaration « papier »... Rendre la déclaration en ligne obligatoire, même si une période « étalée » dans le temps, risque donc de créer des difficultés pour un nombre important de contribuables.

La réalité est cependant plus prosaïque : les pouvoirs publics réfléchissent à rendre la télédéclaration des revenus obligatoire car les agents des finances publiques sont aujourd'hui trop peu nombreux pour faire face à une charge de travail en constante hausse et dont la complexité ne cesse également de croître (voir ci-dessous).

30 000 emplois ont en effet été supprimés dans les différents services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dont une part importante dans les services de gestion des impôts des particuliers. Solidaires Finances Publiques ne cesse d'alerter les pouvoirs publics (gouvernement, parlementaire, direction générale) sur la situation de la DGFIP, considérée de fait comme « non prioritaire » par le gouvernement. Ce choix est une grave erreur qui se retourne contre les usagers et les contribuables puisque ceux-ci subissent les suppressions de trésoreries de proximité (1600 trésoreries ont été supprimées depuis la fin des années 90), l'allongement des files d'attente devant les centres des finances publiques et, demain, l'obligation de déclarer leurs revenus par internet.

Au-delà de l'impôt sur le revenu, il importe de noter que l'ensemble des missions de la DGFIP sont affaiblies par la baisse des moyens humains et budgétaires de l'Etat : lutte contre la fraude fiscale (60 à 80 milliards d'euros de manque à gagner par an), conseil aux collectivités locales, gestion de la dépense publique, gestion du domaine de l'Etat, fiscalité des entreprises...

Pour assurer un service public efficace et de qualité, les urgences commandent donc de :

- stopper les suppressions d'emplois et procéder à un plan de recrutement pour renforcer les services en emplois,
- maintenir une présence du service public sur l'ensemble du territoire (grâce à un maillage territorial fin),
- reconnaître les missions et les agents des finances publiques, car améliorer leurs conditions de travail est synonyme d'amélioration de la qualité du service public.

Évolution de la charge quantitative globale de travail de la DGFIP entre 2002 et 2013

	2002	2013	Évolution
<i>Sphère fiscale</i>			
Nombre de déclaration de revenus	33,4 millions	36,72 millions	+ 9,9%
Contribuables renseignés durant la campagne IR	3,2 millions	6 millions	+ 87,5%
Appels téléphoniques reçus durant la campagne IR	2,4 millions	3,77 millions	+ 57%
Nombre de courriers électroniques	30 000	1,3 million	+ 4233%
Nombre d'entreprises soumises à TVA	3,48 millions	5,18 millions	+ 48,8%
Nombre d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	1,12 million	1,87 million	+ 66,96%
Nombre d'entreprises à la contribution économique territoriale (2002 : taxe professionnelle)	3,29 millions	4,69 millions	+ 42,55%
Nombre d'avis de taxe foncière	26,2 millions	30,41 millions	+ 16%
Nombre d'avis de taxe d'habitation	23,9 millions	29,18 millions	+ 22%
Nombre de locaux répertoriés par le cadastre	44 millions	50,27 millions	+ 14,15 %
Nombre de publications foncières	2,4 millions	2,165 millions	- 9,79%
Nombre de renseignements délivrés	5,1 millions	5,5 millions	+ 7,8%
Nombre de contrôles fiscaux externes	50 371	52 378	+ 3,98%
Nombre de contentieux et gracieux reçus	3,41 millions	4,73 millions	+ 38,7%
<i>Sphère gestion publique</i>			
Dépenses de l'État payées par la DGFIP (en milliards d'euros) :	341,4	384,8	+ 12,71%
- budget général	83,5	235	+ 181,43%
- comptes spéciaux			
Dépenses du secteur public local (en milliards d'euros)	138,1	239	+ 73,06%
Redevance audiovisuelle (en milliards d'euros)	2,01	3,44	+ 71,14%
État du réseau : nombre de trésoreries	3 800	2 680	- 29,47%
Effectifs (DGI/DGCP en 2002 / DGFIP en 2010)	141 415	113 286	- 19,89 %*
		<i>111 286 en 2014</i>	<i>- 21,3% en 2014</i>

* En 2014, 2000 emplois supplémentaires ont été supprimés, plus de 30 000 emplois ont donc été supprimés depuis 2002. (Source : rapports d'activité 2002 de la DGI et de la DGCP et 2013 de la DGFIP).